

Image not found or type unknown



Rachat usufruit de mon père

Par **Gege133001**, le **16/11/2023 à 22:46**

Mon père est usufruitier de sa maison en totalité.

Il a été placé en EHPAD. Et sous tutelle.

Je suis son fils et actuellement nu propriétaire de ce bien à hauteur de 50%.

Puis je racheter son usufruit ??

BONJOUR et MERCI marques de politesse

CG du forum

Par **youris**, le **17/11/2023 à 10:26**

bonjour,

oui, si votre père accepte de vous le vendre, il peut également le louer.

mais qui est l'autre nu-propriétaire ?

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **17/11/2023 à 10:28**

bonjour

qui est le tuteur de votre père?

en outre, ne serait il pas nécessaire que le bien soit loué afin de régler les mensualités de l'EPHAD ?